



***Musée cantonal des beaux-arts:
projet Ying-Yang à Bellerive,
second crédit d'étude***

Conférence de presse
mardi 4 décembre 2007

1. un projet ancré dans le programme de législature du CE
2. une étape clé
 1. le caractère exhaustif de l'EMPD permet de:
 1. rappeler le processus démocratique et technique déjà parcouru
 2. préciser les phases de développement à venir
 3. exposer les montants d'investissement
 4. présenter les coûts prévisionnels d'exploitation
3. autres aspects présentés dans l'EMPD
 1. gouvernance et statut de l'institution
 2. évolution des rives
 3. caractère écologique du projet architectural
 4. perspectives pour l'avenir du site « Riponne »
4. le point sur le *plan d'affectation cantonal*
 1. les recours
 2. gabarits
5. les partenaires

Un projet ancré dans le programme de législature du Conseil d'Etat

- Cet EMPD concrétise la volonté du Conseil d'Etat de construire à Bellerive un nouveau bâtiment pour le Musée cantonal des beaux-arts, projet figurant dans le programme de législature du CE.

Une étape clé: rappel du processus déjà parcouru

- 1991, décision de transférer hors du palais de Rumine le Musée cantonal des beaux-arts, dans un endroit où il pourrait se développer et remplir pleinement ses missions.
- 1992, élaboration d'un plan directeur pour Rumine
- 2000-2001, examen de 17 sites
- 2001, le site de Bellerive est retenu, puis confirmé en 2002
- novembre 2002, le Grand Conseil vaudois adopte la part cantonale du premier crédit d'étude, destiné notamment à financer le concours d'architecture pour un bâtiment sur le site de Bellerive
- 2004-2005, concours d'architecture, le jury se détermine en faveur du projet Ying-Yang
- printemps 2007, début de la procédure de plan d'affectation cantonal
- octobre 2007, approbation par le chef du DEC, sous réserve des droits des tiers, du plan d'affectation cantonal n°310 « nouveau musée des beaux-arts »

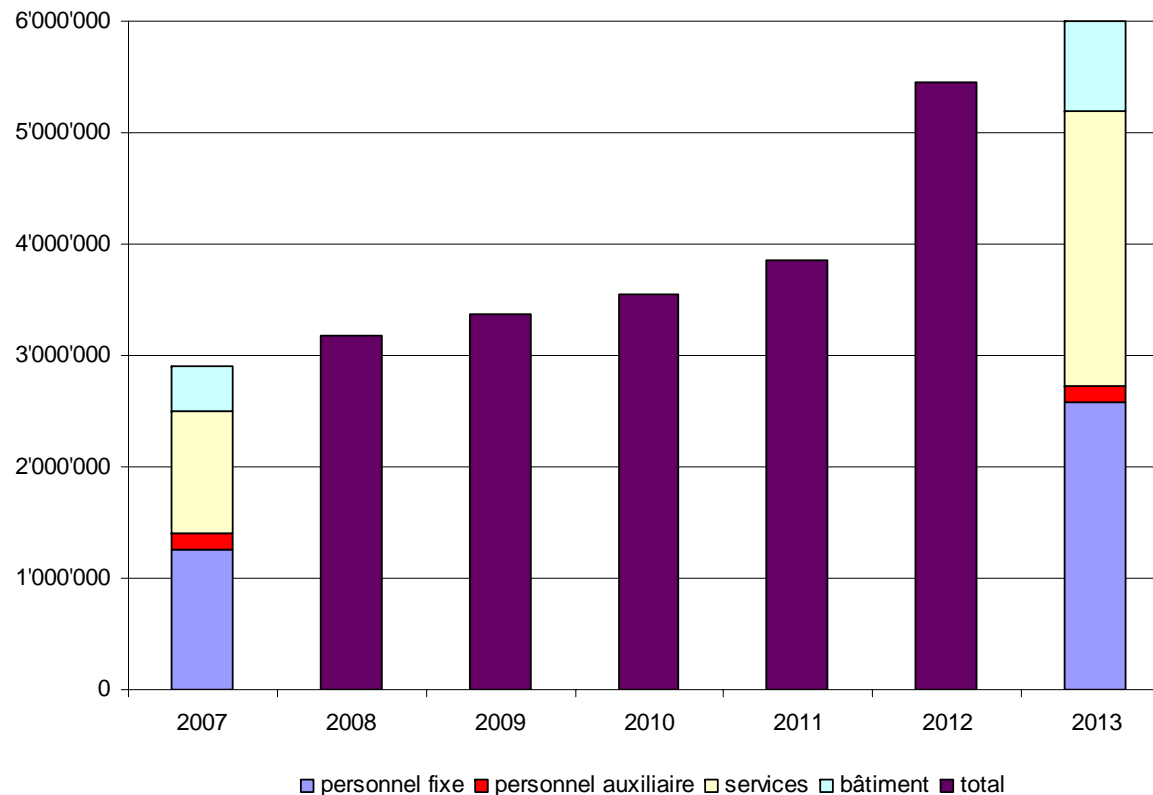
Une étape clé: les prochaines phases

- ▶ Le crédit d'étude II doit permettre
 - de développer le projet définitif (actuellement stade conceptuel)
 - d'élaborer le dossier de mise à l'enquête
 - d'élaborer le devis général en vue de son exécution (crédit d'ouvrage)
 - de déterminer les frais d'exploitation
 - de clarifier et établir les différentes servitudes prévues dans la convention de janvier 2007 entre Lausanne et le canton de Vaud

Une étape clé: investissements

- ▶ Le Conseil d'Etat a inclus dans son programme de législature les moyens nécessaires à la réalisation du nouveau bâtiment.
- ▶ Actuellement, le projet est devisé à 68 millions de francs (index avril 2007), dont la moitié sera à la charge de l'Etat
 - Pour rappel, le projet Ying Yang, est un bâtiment dense sur 4 niveaux; de surface de plancher, de surface bâtie et d'un volume de 20% en dessous de la moyenne des autres projets du second degré, il est également celui qui présente le plus faible terrassement

Une étape clé: coûts prévisionnels d'exploitation



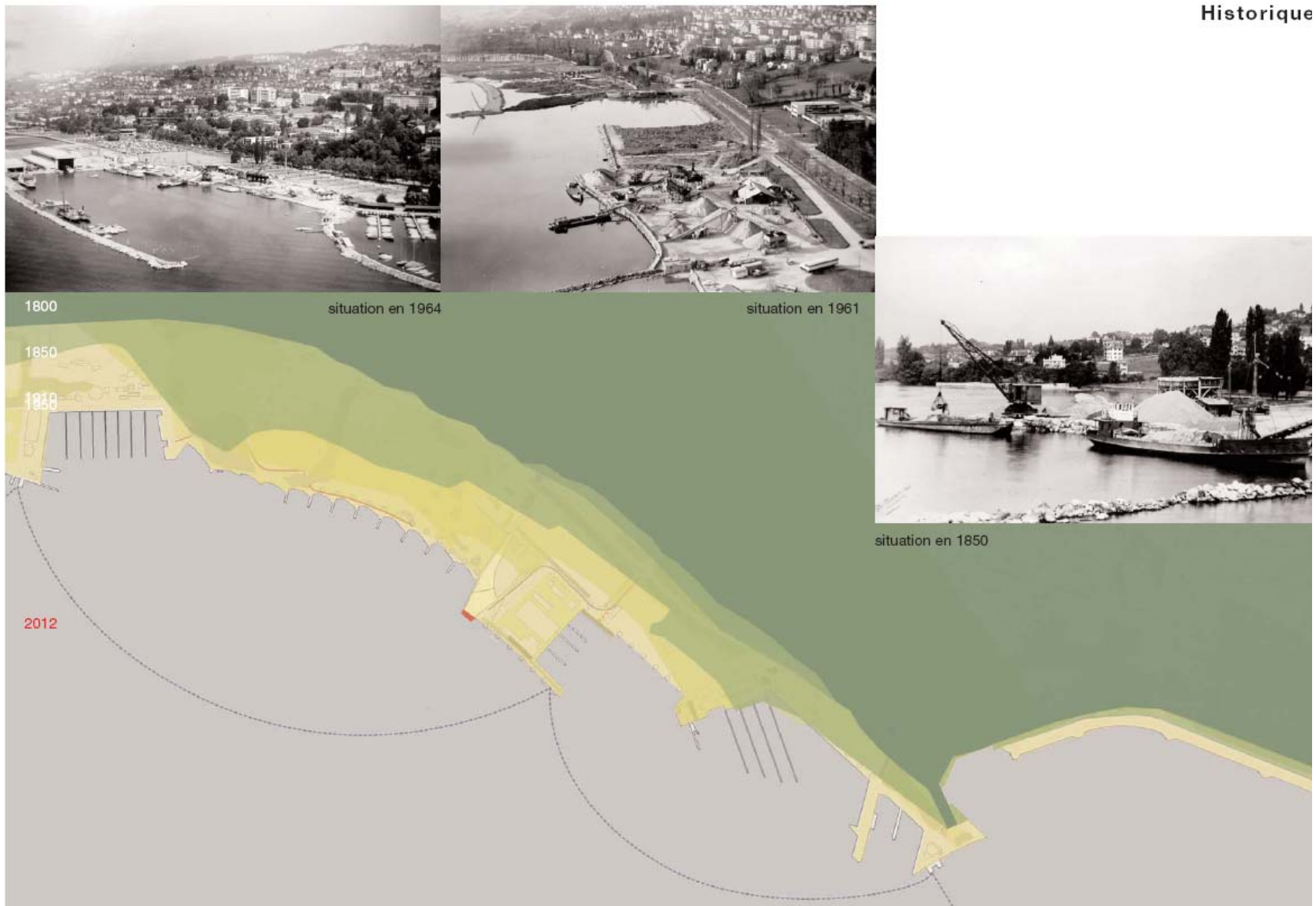
- Les coûts actuels d'exploitation du Musée cantonal des beaux-arts, selon le budget 2007, sont de 2'895'300 francs
- Les coûts futurs sont estimés à 6'000'000 francs

Autres aspects: gouvernance et statut du Mcba

- Une fondation de droit public gèrera l'institution dans le futur. Ainsi:
 - ancrage fort au sein de l'Etat
 - possibilité de subventionnement par des institutions ne pouvant soutenir financièrement une entité étatique

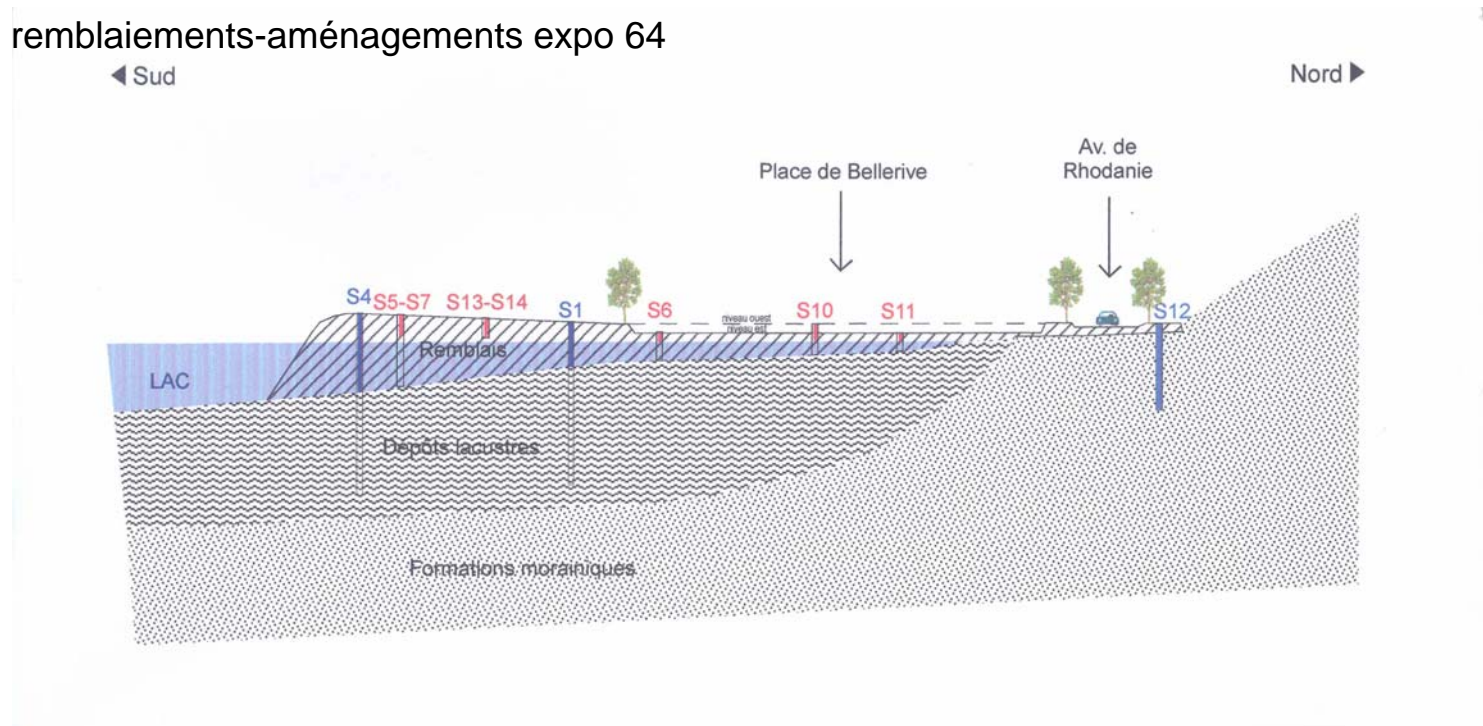
Autres aspects: évolution des rives

Historique



Autres aspects: évolution des rives

- jusqu'au XVIIIe, les rives du lac sont dénuées de tout aménagement
- XIX-début XX : période balnéaire-premières installations de bains
- 1935-1958 : les grands projets
- 1959 : remblaiements-aménagements expo 64



Autres aspects: caractère écologique du projet

- la notion de développement durable était présente dès le premier degré du concours
- la méthode SNARC a été utilisée pour l'ensemble des projets retenus pour le second tour
 - critères analysés:
 - préservation de la parcelle
 - importance des fouilles et remblais
 - ampleur du volume bâti
 - énergie nécessaire à la construction, à l'exploitation
 - qualité d'usage
 - flexibilité d'exploitation
 - maîtrise du rapport aux rives et à l'eau

Autres aspects: avenir du site « Riponne »

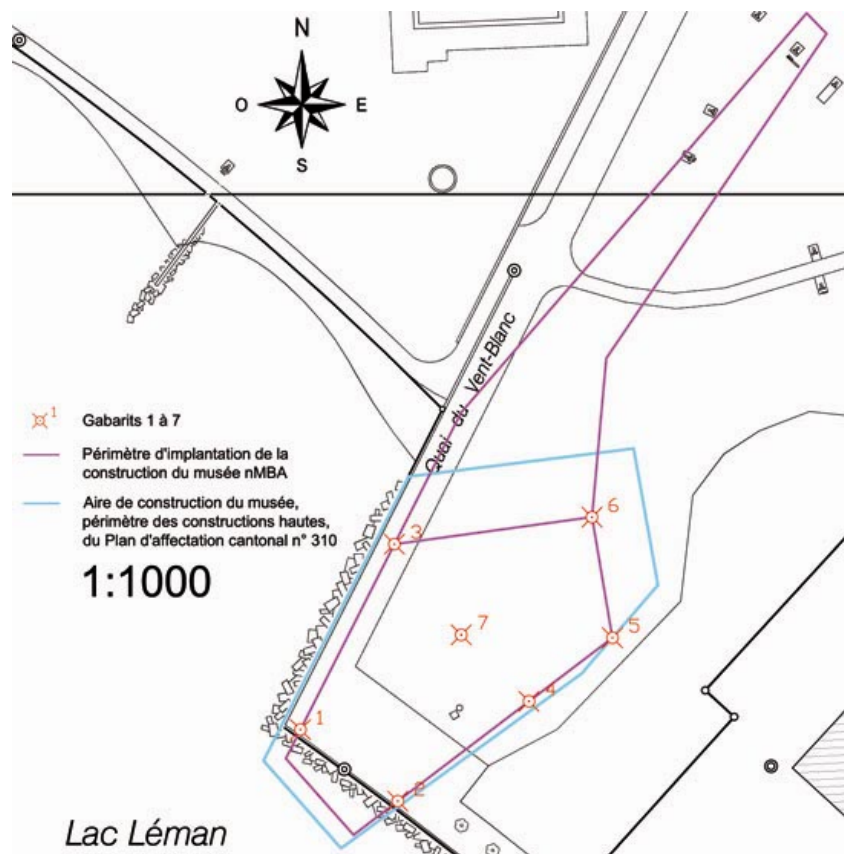
Dans la perspective de la libération d'espaces par le Mcba et par le Parlement, une commission de programmation DFJC/DINF est chargée de faire le point sur les réflexions existantes, notamment un projet de plan directeur élaboré en 2005 qui prévoit notamment le redéploiement de la bibliothèque cantonale et universitaire.

La commission de programmation, outre la proposition d'un plan de réaffectation argumenté et chiffré intégrant également l'avenir de l'Espace Arlaud, étudiera également les possibilités de développements communs entre les institutions muséales présentes à Rumine.

Le point sur le plan d'affectation cantonal

- ▶ L'Etat de Vaud a statué sur les oppositions (été 2007)
- ▶ Approbation du PAC et notification des décisions aux opposants par l'Etat de Vaud (20 septembre 2007)
- ▶ l'Association « Rives publiques » et sept personnes ont fait recours (24.10.07) auprès du Tribunal administratif contre la décision du chef du DEC de lever leurs oppositions au PAC.
- ▶ L'effet suspensif est provisoirement accordé au recours

gabarits



Conformément au PAC,
l'implantation du bâtiment a été
déplacée de 3 mètres vers l'Est.

Ce changement permet de libérer
cette largeur pour le passage le
long des rives.

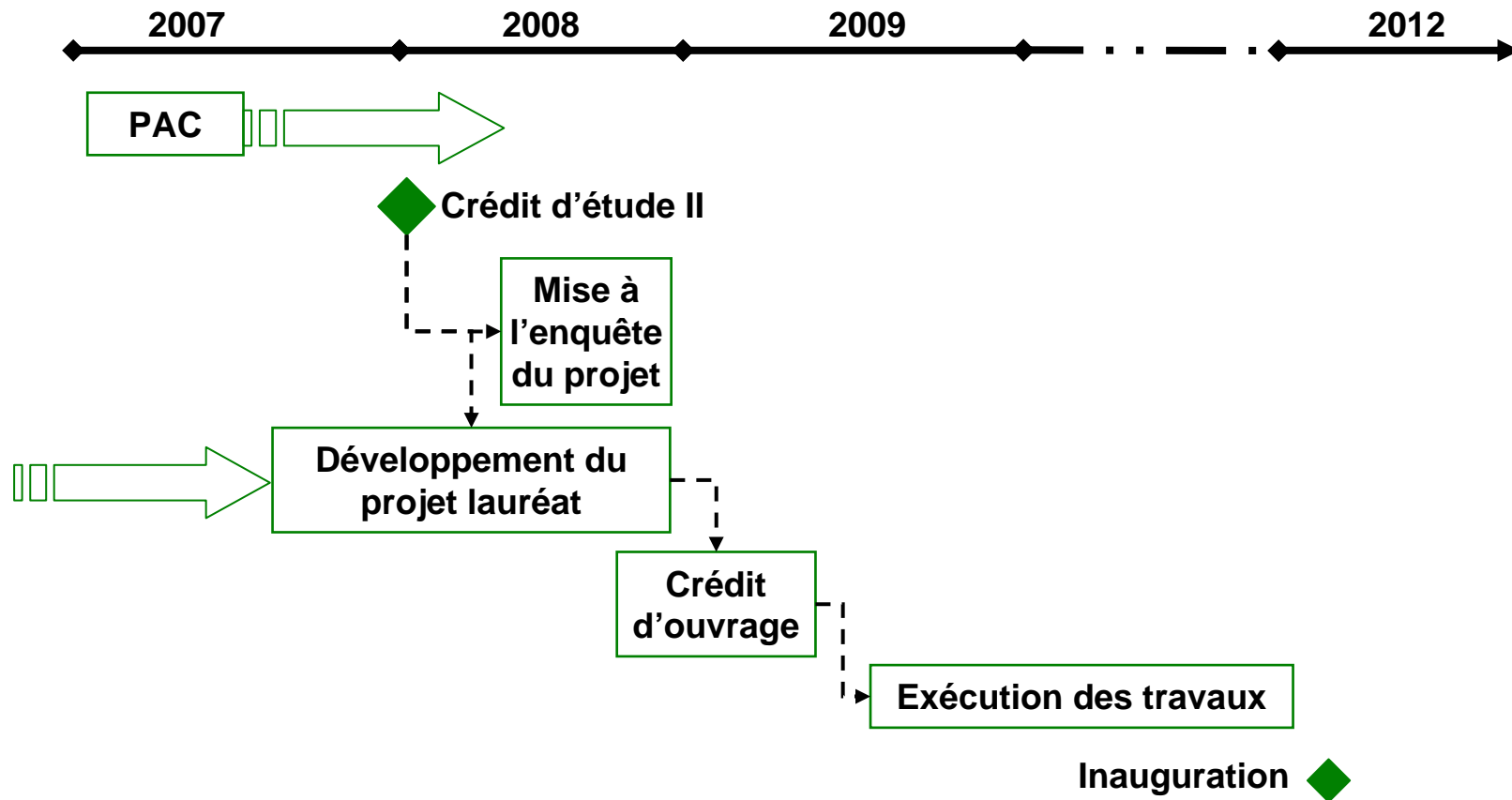
Calendrier général

Canton

- début 2008 : traitement de l'EMPD par le Grand Conseil
 - *début des études sur l'avenir de Rumine (budget ordinaire du SIPAL)*
- courant 2008 mise à l'enquête du projet
- permis de construire : automne 2008
 - *crédit d'étude « Rumine »*
- fin 2008-début 2009 : crédit d'ouvrage
- accord du Grand Conseil sur le crédit d'ouvrage : février 2009
- ouverture du chantier : été 2009
 - *crédit d'ouvrage « Rumine »*
- 2009-2012 : exécution des travaux
- inauguration prévue pour 2012 (fin de législature)
 - *travaux à Rumine*

Lausanne (Conseil communal)

- droit de superficie
- convention ville-canton



Les partenaires

- ▶ Etat de Vaud
- ▶ Ville de Lausanne
- ▶ Loterie Romande
- ▶ Fondation Leenaards
- ▶ Fondation de soutien
- ▶ ...